

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 8 AVRIL 2026**  
**Convocation du 2 avril 2026 – Affichage du 3 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Audrey LEGERET, Maire de la commune.

**Présents** : Outre Madame la Maire, Mesdames Albin D, Arena S, Barsotti C, et Messieurs Callea F, Flayosc F, Verbeke Y-R, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Madame Gnaldi A représentée par pouvoir à Monsieur Flayosc F, Madame Pouffier M-P représentée par pouvoir à Madame Barsotti C et Monsieur Thaon M représenté par pouvoir à Monsieur Verbeke Y-R

**Absents** : Monsieur Horcet J

**Secrétaire de séance** : Monsieur Flayosc F, désigné à l'unanimité

**Ordre du jour** : Approbation du PV du 21/03/2026 - Désignation des représentants de la commune auprès des syndicats intercommunaux : Silcen-Sictiam - Désignation des représentants de la commune auprès de l'Agence 06 - Composition du CCAS-collège Elus - Composition des commissions communales - Approbation du rapport d'orientations budgétaires 2026 - Transfert de la salle du conseil dans la salle rurale « Marcel Pagnol » - Questions diverses

Madame la Maire ouvre la séance en remerciant les présents d'assister à ce 1<sup>er</sup> conseil municipal après leur installation du 21 mars dernier.

**APPROBATION DU PV DU 21 MARS**

Le procès-verbal du 21 mars est adopté à l'unanimité et mis à la signature.

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SILCEN (DEL2026-103)**

Madame la Maire indique que :

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-21, L2121-33 et L2122-25,

**Vu** les statuts du Syndicat Intercommunal de Levens – Contes - l'Escarène - Nice (S.I.L.C.E.N.),

**Considérant** la nécessité suite à l'élection du Maire et des Adjoints intervenue le 15 mars 2026 d'élire les délégués de la commune au sein des organismes extérieurs,

Madame la Maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection des membres délégués au Syndicat Intercommunal de Levens – Contes - l'Escarène - Nice (S.I.L.C.E.N.).

Après en avoir délibéré Le conseil municipal, désigne à l'unanimité Délégués titulaires, Madame Danielle Albin et Monsieur Jérémy Horcet.

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'INGENIERIE POUR LES COLLECTIVITES ET TERRITOIRES INNOVANTS DES ALPES ET DE LA MEDITERRANEE (SICTIAM) (DEL2026-104)**

Madame la Maire indique que :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5721-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ouverts ;

## **CM DU 08/04/2026**

**Vu** les statuts du syndicat mixte ouvert élargi SICTIAM, notamment l'article 5.2 relatif à la composition de l'Assemblée générale et l'article 6.1 relatif à la composition du comité syndical ;

**Vu** la délibération du 7 mai 1993 par laquelle Touët de l'Escarène a décidé d'adhérer au SICTIAM ;

**Vu** la délibérations n° 2023-033 du 6 décembre 2023 par laquelle la commune de Touët de l'Escarène a décidé de transférer au SICTIAM les compétences à la carte : aménagement numérique du territoire et éclairage public.

**Considérant** que le SICTIAM est un syndicat mixte ouvert, qui accompagne au quotidien ses adhérents dans la transition numérique et énergétique ainsi que dans l'évolution de leurs métiers, dans une logique de mutualisation des moyens et de solidarité territoriale ;

**Considérant** qu'à ce titre, il exerce des missions d'ingénierie numérique au bénéfice de l'ensemble de ses adhérents et met également en œuvre des compétences exercées à la carte, pour les membres ayant procédé au transfert des compétences correspondantes, en matière d'aménagement numérique du territoire, de distribution publique d'électricité, de distribution publique de gaz, d'éclairage public et d'énergies ;

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Touët de l'Escarène au sein des instances du SICTIAM ;

Madame la Maire propose de désigner les délégués au Syndicat intercommunal des collectivités territoriales informatisées Alpes Méridionales (S.I.C.T.I.A.M.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'élection des membres délégués au Syndicat intercommunal des collectivités territoriales informatisées Alpes Méridionales (S.I.C.T.I.A.M.) et désigne à l'unanimité :

Pour l'Assemblée générale :

- Délégués titulaires : Madame Audrey Légeret, Messieurs Franck Callea et Jérémy Horcet
- Délégués suppléants : Mesdames Céline Barsotti, Amina Gnaldi et Monsieur Frédéric Flayosc

Pour le collège Eclairage public :

- Délégué titulaire : Monsieur Franck Callea
- Délégué suppléant : Monsieur Frédéric Flayosc

Pour le collège Aménagement numérique du territoire :

- Délégué titulaire : Monsieur Frédéric Flayosc
- Délégué suppléant : Monsieur Franck Callea

### **DESIGNATION DES DELEGUES A L'AGENCE 06 (DEL2026-105)**

Madame la Maire informe le conseil municipal, qu'afin d'assurer un développement équilibré des territoires et renforcer leur attractivité, le Département a souhaité mettre à disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets.

Elle précise que :

- Le Département a ainsi délibéré le 03 février 2020 pour mettre en place une Agence d'ingénierie départementale conformément à l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales. Il s'agit d'un établissement public administratif regroupant le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux. L'Agence a été créée entre le Département et 40 communes lors de l'Assemblée générale du 13 novembre 2020.
- L'agence a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Chaque membre paie une cotisation annuelle qui est fixée par le Conseil d'administration de l'agence de l'ingénierie.

- Les adhérents de l'Agence sont les communes de moins de 5000 habitants conformément aux dispositions de l'article 6 de ses statuts, les EPCI répondant aux dispositions de l'article L.5214-1 du CGCT de moins de 40 000 habitants et exerçant des compétences optionnelles ou les syndicats mixtes comme cela est prévu par l'article 6 des statuts.
- La gouvernance est assurée par l'assemblée générale et le conseil d'administration.
- L'agence regroupe les communes et établissements publics intercommunaux qui ont délibéré pour adhérer conformément aux statuts.

En conséquence, Madame la Maire expose que :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1111-9, L.2121-33, L.5211-1, L.5214-1, L.5511-1 ;

**Vu** la délibération de l'Assemblée générale constitutive du 13 novembre 2020, approuvant la création d'une agence départementale d'ingénierie territoriale au bénéfice des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département des Alpes-Maritimes-sous la forme d'un Établissement Public Administratif ;

**Vu** les statuts de l'agence d'ingénierie départementale figurant en annexe tels que modifiés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2025 ;

**Vu** la politique générale de l'Agence d'ingénierie départementale figurant en annexe tels que modifiés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2025 ;

**Considérant** que l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes Maritimes répond aux besoins d'ingénierie de Touët de l'Escarène, que la commune accepte et adhère aux statuts de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes joints en annexe ;

Sur proposition de Madame la Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de confirmer l'adhésion à l'Agence 06 et l'adhésion sans réserve à ses statuts, de désigner Madame Audrey Légeret en qualité de, comme représentant titulaire au sein des organes de gouvernance de l'agence de l'ingénierie, de désigner Madame Danielle Albin en qualité d'adjointe, comme représentant suppléant, conformément à ses statuts, de prendre acte qu'une cotisation annuelle sera fixée par le conseil d'administration de l'agence de l'ingénierie et d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **ELECTION DES MEMBRES DU CCAS (DEL2026-106)**

Madame la Maire rappelle que les membres élus et nommés du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et ce pour la durée du mandat de ce conseil.

Conformément aux articles 7, 8 et 9 du décret n° 95 562 du 06 mai 1995, et suite aux élections municipales du 15 mars 2026, Madame la Maire précise qu'il convient de procéder à l'élection de 4 membres élus, elle-même en étant Présidente.

**Considérant** que les membres du conseil municipal sont élus au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste et sur sa proposition :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal élit à l'unanimité

- Monsieur Michel Thaon
- Madame Amina Gnaldi
- Monsieur Yves-Robert Verbeke
- Madame Marie-Paule Pouffier

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (DEL2026-107)**

Madame la Maire indique au conseil municipal que la commission d'appel d'offres des collectivités territoriales est une commission composée de membres de l'assemblée délibérante.

Elle précise que si la constitution de la CAO est obligatoire pour les collectivités, elle n'est pas obligatoirement réunie pour tous les marchés passés par ces acheteurs publics. Elle n'est obligatoirement réunie que pour les marchés passés selon des procédures formalisées (art.L.1414-2 CGCT). Si elle est réunie dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), elle n'émet qu'un simple avis, le choix de l'attributaire dans les MAPA relevant de la seule compétence du pouvoir adjudicateur, soit par délibération du conseil municipal ou décision du maire lorsqu'il dispose d'une délégation de compétence de l'assemblée par application de l'article L.2122-22 du CGCT.

Madame la maire propose de procéder à l'élection au scrutin de liste de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants siégeant à la commission d'appel d'offres, elle-même en étant présidente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal élit à l'unanimité au scrutin de liste, étant entendu que Madame la Maire préside la commission :

- Membres titulaires : Mesdames Danielle Albin, Céline Barsotti et Monsieur Yves-Robert Verbeke
- Membres suppléants : Messieurs Franck Callea, Frédéric Flayosc et Jérémy Horcet

Madame la Maire présente ensuite les différentes commissions municipales telles qu'arrêtées en réunion des élus :

COMMISSIONS	Président de droit	Président délégué	Membres
FINANCES BUDGET RESSOURCES HUMAINES ETAT CIVIL	Audrey Légeret Maire	Céline Barsotti 1 <sup>ère</sup> adjointe	Franck Callea Frédéric Flayosc Amina, Gnaldi Marie- Paule Pouffier
PARTICIPATION CITOYENNE VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE JEUNESSE SENIORS	Audrey Légeret Maire	Yves-Robert Verbeke 2 <sup>ème</sup> adjoint	Sophia Arena Amina Gnaldi Marie Pouffier Michel Thaon
CADRE DE VIE TRAVAUX URBANISME EAU ET ASSAINISSEMENT	Audrey Légeret Maire	Danielle Albin 3 <sup>ème</sup> adjointe	Franck Callea Frédéric Flayosc Jérémy Horcet Marie-Paule Pouffier Michel Thaon
LOGEMENTS COMMUNAUX RESTAURANT COMMUNAL	Audrey Légeret Maire		Amina Gnaldi Céline Barsotti Danielle Albin Franck Callea

Madame la Maire remercie le conseil municipal d'avoir travaillé sur une composition cohérente des commissions municipales.

Elle précise que ces commissions, ainsi composées restent ouvertes à tous les conseillers municipaux.

Le conseil municipal prend acte.

**APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que le budget 2026 de la commune et de la régie de l'eau et de l'assainissement sera voté lors de la séance du 22 avril prochain.

Elle indique qu'en amont, un rapport d'orientations budgétaires a été élaboré afin de présenter les principales inscriptions budgétaires en regard des lois successives de l'Etat et des axes du programme établi lors de la candidature de la liste « Ensemble pour Touët ».

Ainsi, Madame la Maire précise que les « visas » du ROB ont été établis en tenant compte des directives de l'Etat et les « considérants » en regard du programme électoral.

La commune de Touët de l'Escarène n'est pas tenue d'appliquer l'article du CGCT précité, néanmoins il reste intéressant de débattre des orientations budgétaires au sein du conseil municipal.

## **VISAS**

Les principales références légales :

- Articles du **CGCT** sur l'équilibre budgétaire, le contenu du ROB et le rôle du Conseil municipal.
- **Loi NOTRe** (organisation territoriale).
- **Loi Climat et Résilience** (transition écologique).
- **Loi ESS** (économie sociale et solidaire).
- **Loi Démocratie de proximité** (participation citoyenne).
- **Loi ELAN** (urbanisme, logement).
- **Loi Engagement et Proximité** (démocratie participative).
- **Loi 3DS** (adaptation des politiques aux territoires).
- Dispositions du **Code de l'environnement** et du **Code de la construction**.
- Schémas départementaux et régionaux (SDAASP, SRADDET).
- Règlement européen sur la neutralité carbone.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présente les grandes priorités de la commune pour les prochaines années. Il permet d'organiser les projets, d'anticiper les dépenses et de garantir une gestion financière équilibrée.

Touët-de-l'Escarène, commune rurale au patrimoine naturel important, doit faire face à plusieurs enjeux :

- **Préserver le cadre de vie** : environnement, logements, mobilité, déchets ;
- **Améliorer la vie quotidienne** : solidarité, santé, culture, sport ;
- **Associer les habitants aux décisions** : démocratie locale, participation citoyenne.

Ces orientations s'appuient sur :

- un état des lieux de la commune ;
- les retours des habitants ;
- les engagements municipaux ;
- les règles et contraintes qui s'imposent aux collectivités.

Le ROB guidera l'élaboration des budgets futurs et les décisions du conseil municipal.

## **CONSIDÉRANTS**

### **Préserver le cadre de vie**

La commune doit concilier attractivité et protection de l'environnement :

- maintenir une offre de logements accessible ;
- protéger les espaces naturels ;
- améliorer la gestion des déchets et de l'eau ;
- renforcer la sécurité et faciliter les mobilités douces.

### **Améliorer le quotidien des habitants**

Il s'agit de répondre aux besoins en matière de solidarité, santé, services et activités :

- soutien aux seniors, personnes isolées ou en situation de handicap ;
- dynamisation de la vie sociale, culturelle et sportive ;
- meilleure utilisation des équipements municipaux.

### **Renforcer la participation citoyenne**

Objectif : associer les habitants aux décisions et encourager leur implication.

### **Respecter les capacités financières**

- maîtrise des dépenses ;
- recherche de subventions ;
- partenariats avec la CCPP et les communes voisines.

### **Agir pour la transition écologique**

- promotion de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables ;
- développement des alternatives à la voiture individuelle ;
- sensibilisation à l'environnement.

## **DÉCISIONS**

### **Article 1 – Approbation des orientations**

Le conseil municipal approuve les orientations du ROB 2026-2030 autour de trois axes :

1. Préserver le cadre de vie ;
2. Améliorer le quotidien des habitants ;
3. Construire l'avenir avec et pour les citoyens.

### **Article 2 – Priorités et projets**

#### **Pilier 1 – Préserver le cadre de vie**

- **Logement et attractivité**
  - Développer les logements communaux à loyers maîtrisés ;
  - Finaliser le nouvel espace communal (accessibilité, médiathèque, artisanat) ;
  - Étudier les chantiers jeunes.
- **Environnement**
  - Relancer le projet de station d'épuration ;
  - Protéger les espaces naturels et réhabiliter les sentiers ;
  - Développer jardins partagés, plantations d'arbres ;
  - Encourager l'énergie solaire.
- **Mobilités et sécurité**
  - Sécuriser les voies du village ;
  - Étudier les besoins en stationnement ;
  - Promouvoir le covoiturage et les transports ;
  - Étudier l'installation de bornes de recharge électrique.
- **Déchets et ressources**
  - Résoudre les dépôts sauvages ;
  - Optimiser l'espace encombrants et créer un espace de réemploi ;
  - Sensibiliser à la réduction des déchets ;
  - Promouvoir les événements écoresponsables.

#### **Pilier 2 – Améliorer le quotidien**

- **Solidarité et lien social**
  - Créer un système d'échange de services ;
  - Repenser le jardin d'enfants ;
  - Maintenir le portage de courses ;
  - Mettre en place un point de proximité ;
  - Élaborer un diagnostic seniors ;
  - Favoriser les actions intergénérationnelles, repas et rencontres seniors ;
  - Valoriser la salle rurale comme lieu de vie.
- **Culture, sport et animation**
  - Étudier un équipement sportif type parcours santé ;
  - Créer une Assemblée citoyenne de codécision pour la gestion des salles ;
  - Optimiser l'usage des équipements municipaux ;
  - Développer événements, résidences d'artistes, activités culturelles ;
  - Redynamiser la bibliothèque.

#### **Pilier 3 – Construire l'avenir avec et pour les citoyens**

- **Mettre en place une Assemblée citoyenne de codécision ;**
- **Créer une Commission jeunesse ;**
- **Créer un fonds d'initiatives citoyennes ;**
- **Développer des lieux de vie partagés ;**
- **Accueillir les nouveaux habitants ;**
- **Valoriser le patrimoine communal.**

**LA LOI DE FINANCES 2026**

La loi de finances 2026 adoptée le 19 février 2026 demande un effort de la part des collectivités aux efforts de maîtrise du déficit public.

**1. Le contexte local**

- **Rappel du calendrier budgétaire**

Avant le 30/04/2026  
Vote du budget 2026



Avant le 15/05/2026  
Transmission au Préfet

Au 31 mars dernier, la trésorerie s'élève à 1.189.732 €

- **Evolution de la population**

2023	2024	2025	2026 (année recensement)
309	307	304	289

La population de Touët de l'Escarène reste stable, mais néanmoins, une diminution a été observée lors du recensement de janvier 2026.

Elle sert de base aux recettes de la collectivité et notamment aux dotations de l'état et également aux dépenses d'investissement destinées aux services à la population.

- **Potentiel fiscal/financier 2025**

	COMMUNE	STRATE
Potentiel fiscal/habitant	592.16 €	747.35 €
Potentiel financier/habitant	697.22 €	841.16 €

\* Le potentiel financier permet de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité, DGF compris.

**2. Les orientations budgétaires de la commune**

- **Principaux postes de dépenses de fonctionnement :**

	2023	2024	2025	Prévisions 2026
Charges à caractère général	43 994.41 €	56 496.75 €	60 681.93 €	<b>70 000€ A ajuster lors de l'élaboration du budget</b>
Charges de personnel	108 891.76 €	113 130.32 €	109 697.24 €	<b>135 000 €</b>

Il est à souligner une augmentation constante depuis plusieurs années des charges à caractère général. Les hausses des prix des matériaux et fournitures relatifs à l'entretien et les réparations effectués au fil des années, comme le tarif des frais postaux entre autres sont à prendre en considération.

Les charges de personnel sont assez bien contenues malgré la difficulté d'anticiper la dépense réelle d'année en année. Elles correspondent aux besoins utiles du service public.

Elles se composent de :

- 2 équivalents temps plein administratif et technique
- 2 temps partiel, administratif et technique
- 4 périodes de 15 jours d'emplois saisonniers sur la période estivale
- 1 temps partiel entretien des locaux
- 1 période de 4 mois de remplacement des agents en maladie

Le montant des subventions aux associations sera maintenu à 6 500 € et attribué aux associations qui en ont fait la demande à ce jour. Le reste sera attribué au fil de l'eau.

- **Principaux postes de recettes de fonctionnement :**

Les dotations de l'Etat

ETAT	2023	2024	2025	2026
DGF	34 933 €	34 740 €	34 547 €	<b>Reconduction des montants de 2025 en attente de la publication des dotations 2026</b>
Elu local	4 762 €	4 815 €	4 819 €	
Péréquation TP	8 327 €	3 675 €	0 €	
Dotation de solidarité rurale	22 834 €	24 103 €	25 124 €	
Dotation nationale de péréquation	9 949 €	9 310 €	8 919 €	
Droits de mutation	62 802 €	48 738 €	46 626 €	
<b>Total</b>	<b>143 607 €</b>	<b>121 706 €</b>	<b>120 035 €</b>	

La loi de finances 2026 a prévu de maintenir l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement mais en parallèle, les collectivités locales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public.

Les dotations du groupement de rattachement

CCPP	2023	2024	2026	2026
Attribution de compensation	3 353 €	3 353 €	3 353 €	3 353 €
Dotation solidarité communautaire	26 270 €	24 195 €	23 530 €	<b>Prévision à minima 24 000€</b>

En plus des dotations communautaires, la CCPP prend en charge les factures des chapiteaux en direct, à concurrence de 8 000 € pour Touët. Il en est de même pour les spectacles et animations pour les enfants dans la limite de 3 000 €.

De plus, un fonds de concours pour toutes communes membres, et pour un montant de 300 000 € pour la commune de Touët a été instauré en 2017. Cette enveloppe permet à la commune de réduire son autofinancement en cas de dépense d'investissements financés en partie par des subventions. Le fonds de concours peut être utilisé librement mais selon un calcul bien défini : le montant du fonds de concours représente 50% de la part HT restant à la charge de la commune après encaissement de toutes les subventions.

La fiscalité directe locale :

	2025			2026		
	Bases réelles	Taux	Montant	Bases prévisionnelles	Taux	Montant
COMPENSATION TAXE HABITATION Coefficient correcteur			28 165 €			28 712 €
TAXE HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES	59 988 €	20.49%	12 292 €	57 900 €	20.49%	11 864 €
MAJORATION THRS (sur le produit)	12 292 €	30%	3 688 €	11 864 €	30%	3 559 €
TAXE FONCIERE BATI	204 695 €	25.39%	51 969 €	206 900 €	25.39%	52 532 €
TAXE FONCIERE NON BATI	2 505 €	46.70%	1 170 €	2 500 €	46.70%	1 168 €
<b>TOTAL DES 3 TAXES</b>			<b>97 284 €</b>	<b>TOTAL DES 3 TAXES</b>		<b>97 835 €</b>

Augmentation du taux des 3 taxes en 2025 de 3%.

Augmentation des bases d'imposition 2026 fournies par la DDFIP, le 31/03/2026. Elles seront ajustées lors de la notification début 2027.

Madame la Maire indique qu'aucune augmentation de la fiscalité locale directe n'a été décidée lors du débat du ROB en réunion des élus.

Les logements communaux :

Au total la commune est propriétaire de 5 logements communaux et d'un local commercial, tous sont occupés. Au total ces recettes s'élèvent à 26 870 € par an. Les loyers sont révisés selon l'indice de référence des loyers, publié par l'INSEE trimestriellement. Les jardins communaux au nombre de 4 sont eux aussi tous loués.

Les jardins familiaux :

Il existe 4 jardins familiaux, (dont 3 à la Barma et 1 à l'Orti) auxquels vient s'ajouter un terrain de loisir situé au Bausset, tous loués par la commune. Au total ces recettes représentent 350 € par an.

Location des salles communales : salle rurale et salle polyvalente

- Pour les résidents de la commune : 100 €
- Pour les résidents hors commune mais pays des Paillons : 200 €
- Caution de 500 €
- Gratuité pour les anniversaires des enfants de la commune jusqu'à leurs 18 ans.
- Gratuité pour les associations locales

**Proposition : maintien des tarifs des salles communales en 2026**

Les concessions funéraires :

Concession cimetière Enfeu (10 ans)	400.00 €	Commune : 260 €	CCAS : 140 €
Concession cimetière Enfeu (30 ans)	1 680.00 €	Commune : 1120 €	CCAS : 560 €
Concession columbarium (10 ans)	260.00 €	Commune : 170 €	CCAS : 90 €
Concession columbarium (30 ans)	880.00 €	Commune : 580 €	CCAS : 300 €

**Proposition : maintien des tarifs des concessions funéraires en 2026**

Les redevances de la commune :

Occupation de voirie Taxi x2	250 €/an	Vote CM 08/02/2021
Occupation de la terrasse pour le Bar Restaurant le Vieux Four	50 €/an	Arrêté municipal n°35-2024

**Proposition : maintien des tarifs des redevances pour 2026**

• **Les investissements :**

Programmes	2023	2024	2025	TOTAL
Gros travaux de voirie	22 669.20 €	18 340.20 €	0 €	41 009.40 €
Travaux bâtiments communaux		2 963.10 €	5 778.48 €	8 741.58 €
Achat de matériel et outillage	6 623.20 €	4 195.91 €	1 742.25 €	12 561.36 €
Acquisitions foncières	80.00 €		0 €	80 €
Réhabilitation maison Auzias		864.00 €	12 007.75 €	12 871.75 €
Création salle rurale	174 276.21 €	14 140.71 €	0 €	188 416.92 €
Equipement salle rurale	12 041.13 €	1 226.59 €	8 499.60 €	21 767.32 €
Pompe à chaleur Mairie		17 121.08 €	0 €	17 121.08 €
<b>TOTAUX</b>	<b>215 689.74 €</b>	<b>58 851.59 €</b>	<b>28 028.10 €</b>	<b>302 569.43 €</b>

Sur 3 ans, les finances municipales ont permis de réaliser 302 569.43 € d'investissements répartis sur différents programmes.

Ces programmes ont fait l'objet de subventions de la part de l'Etat, de la Région Sud, du Département 06 et de la Communauté de communes du Pays des Paillons.

Subventions reçues :

Programmes	2023	2024	2025	TOTAL
Gros travaux de voirie		14 450.00 €		14 450.00 €
Travaux bâtiments communaux		5 313.12 €		5 313.12 €
Acquisition camion	4 938.50 €			4 938.50 €
Salle rurale	55 118.28 €	58 073.72 €	26 853.00 €	140 045.00 €
Equipement de la salle rurale			5 051.00 €	5 051.00 €

En 2026, il faudra abonder ces programmes afin de poursuivre durablement la mise en œuvre de la politique d'investissement de la commune. Le programme phare de cette année sera la réhabilitation de l'ex maison AUZIAS située au 14 route Nationale, en logements communaux et en locaux à usage divers. Ce projet sera échelonné sur plusieurs exercices budgétaires.

En parallèle, la commune poursuit les démarches relatives aux dernières acquisitions foncières en vue de la réalisation de la future station de traitement des eaux usées.

Madame la Maire précise qu'au-delà des instances sollicitées pour nous aider à financer nos investissements, le fonds de concours de la Communauté de communes du pays des Paillons sera également sollicité à condition que la commune puisse supporter les 50% de reste à charge.

L'effort de la commune concernant les investissements sera maintenu. Il s'agira de poursuivre les programmes engagés comme la réalisation de la Step ou la réhabilitation de la maison Auzias, et le développement d'autres projets nés du programme, comme la réhabilitation du jardin d'enfant avenue de la Gare.

- **L'emprunt :**

Le seul emprunt que la commune ait contracté en août 2000 concerne la réhabilitation du logement du moulin communal. Il est indexé sur le taux du livret A, avec un taux initial de 3.80% pour un montant emprunté de 32 000 €.

	Taux	Capital restant dû	Annuité	Intérêts
2023	2.80%	10 900.91 €	1 106.70 €	305.22 €
2024	3.80%	9 793.71 €	1 046.81 €	372.16 €
2025	3.80%	8 746.90 €	1 093.69 €	332.38 €
2026	2.50%	7653.21 €	1223.92 €	191.33 €

S'agissant d'un taux variable, le taux fixé pour 2026 a été réévalué en fonction du taux du livret A. Le terme de l'emprunt est fixé au 31/08/2031.

A cet emprunt il faut ajouter les remboursements relatifs aux travaux sur le réseau électrique, versés au Sictiam pour 4 446 € chaque année.

L'encours de la dette cumulée représente en 2025, 19.32€/habitant (annuité de l'emprunt du moulin + annuité des remboursements pour les travaux sur le réseau électrique/nombre d'habitants 2025)

### 3. Les orientations budgétaires de la Régie de l'eau et de l'assainissement

- **Principaux postes de dépenses d'exploitation :**

	2023	2024	2025	Prévisions 2026
Charges à caractère général	7 232.05 €	9 461.55 €	4 685. 81 €	<b>15 000 € à ajuster lors de l'élaboration du budget</b>

La fluctuation des charges à caractère général dépend essentiellement de l'entretien du réseau, notamment les fuites qui nécessitent des travaux plus ou moins importants et que l'on ne peut pas toujours imputer à la section d'investissement.

Le réseau étant vieillissant, il sera nécessaire d'abonder le poste d'entretien des réseaux en prévision, même si en 2025 les dépenses ont diminué.

• **Les amortissements**

	2023	2024	2025	Prévisions 2026
Amortissements des investissements	27 747.97 €	28 213.68 €	31 390.76 €	30 000 €

Les investissements du budget de l'eau et de l'assainissement sont amortissables contrairement au budget de la commune. En 2025 il a été procédé à l'amortissement de l'étude préliminaire à la réalisation du périmètre de protection de la source de la Barmassa car celle-ci n'a pas été suivie des travaux envisagés, ce qui a augmenté le montant des amortissements.

• **L'emprunt**

	Capital restant dû	Annuité	Capital	Intérêts
2024	35 980.19 €	10 135.10 €	8 354.08 €	1 781.02 €
2025	27626.11 €	10135.10 €	8767.61 €	1367.49 €
2026	18 858.50 €	10135.10 €	9201.60 €	933.50 €

La construction de la station de pompage, qui alimente le village en eau potable a nécessité de recourir à l'emprunt en 2007, pour un montant de 128 000 €. Il est à taux fixe, 4.95%, et son terme est fixé à 2027.

L'encours de la dette cumulée représente en 2025, 33.34€/habitant (annuité de l'emprunt pour la station de pompage/nombre d'habitants en 2025)

• **Principaux postes de recettes d'exploitation :**

Les amortissements sur les subventions

	2023	2024	2025	2026
Amortissements des subventions sur investissements	14 374.00 €	14 374.00 €	14 374.00 €	14 374.00 €

En 2025, une augmentation de 3% a été effectuée :

<b>Eau potable</b>	2024	2025
Abonnement au réseau	58 €/semestre	60 €/semestre
Prix du m3 d'eau	1.55 €	1.60 €
<b>Assainissement</b>	2024	2025
Abonnement au réseau	10 €/semestre	10 €/semestre
Prix au m3 d'eau	10 €/semestre	0.86 €
Ouverture/clôture d'abonnement	0.84 €	50 €

Les redevances de l'Agence de l'eau :

- Redevance pour performance des réseaux d'eau potable → 0.01€/m3
- Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectifs → 0.009€/m3
- Redevance sur la consommation d'eau potable → 0.43€/m3

Le rôle de l'eau (factures des usagers)

	2023	2024	2025	Prévisions 2026
Eau potable	29 074.65 €	29 087.75 €	31 214.07 €	32 000.00 €
Assainissement	8 721.92 €	8 693.20 €	9 370.85 €	9 500.00 €
Redevances (reversées à l'agence de l'eau)	3 709.24 €	3 716.45 €	3 658.13 €	4 000.00 €

Le budget de la régie de l'eau et de l'assainissement tire ses recettes du rôle de l'eau. La Régie facture la consommation réelle de chaque abonné. Les factures sont établies par semestre.

Sur les 3 dernières années, les recettes sont constantes. Le nombre d'abonnés reste relativement stable.

- **Les investissements :**

<b>Programmes</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>TOTAL</b>
Branchements et compteurs	2 126.00 €	1 717.62 €	332.00 €	4 175.62 €
Travaux sur le réseau	1 800.00 €	4 753.80 €		6 553.80 €
Matériels et outillages divers et spécifiques (Station de pompage)	12 778.29 €	697.50 €	15 020.18 €	28 495.97 €

Ces investissements n'ont fait l'objet d'aucune subvention.

En 2026, les programmes ouverts devront être abondés de manière à anticiper les travaux sur le réseau d'eau et d'assainissement, notamment sur la station de pompage.

Madame la Maire rappelle qu'une réflexion a été engagée pour la pérennisation de la station de pompage, qui devient vieillissante, ce qui engendrera des coûts tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le rapport d'orientations budgétaires de la commune et de la régie de l'eau et de l'assainissement est approuvé à l'unanimité.

### **TRANSFERT DES REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LA SALLE RURALE (DEL2026-108)**

Madame la Maire indique au conseil municipal que les séances du conseil municipal se déroulaient jusqu'à présent dans la salle polyvalente, attenante à la mairie.

Or, pour un soucis d'accessibilité, elle propose de transférer les réunions du conseil municipal dans la salle rurale « Marcel Pagnol », accessible aux personnes à mobilité réduite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de transférer les réunions du conseil municipal dans la salle rurale « Marcel Pagnol », accessible aux personnes à mobilité réduite.

Aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 18h58

La Maire,  
Audrey LEGERET